

FC INVEST
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 rue Andreï Sakharov
76130 MONT ST AIGNAN

850 299 728 RCS ROUEN

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le trente juin,
A dix-huit heures,

Monsieur François CHARLES,
demeurant

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la Société
« FC INVEST »,

Associé Unique et seul Gérant de ladite Société,

I- A préalablement exposé ce qui suit :

(...)

II- A pris les décisions suivantes :

(...)

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

(...)

SIXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 7, rue Andreï Sakharov (76130) MONT-SAINT-AIGNAN, au 16, rue Georges Charpak (76130) MONT-SAINT-AIGNAN, à compter du 1^{er} juillet 2026.

Par conséquent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 « Siège social » des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 – Siège social

Le siège social est fixé : 16, rue Georges Charpak (76130) MONT-SAINT-AIGNAN. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

SIXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Pour copie certifiée conforme

Le Gérant

Monsieur François CHARLES

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.